

L'institut international photographique à Bruxelles

Autor(en): **Morgenstern, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **16 (1904)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-525376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

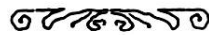
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'Institut international photographique à BRUXELLES

par E. MORGENSTERN, Paris.



La photographie documentaire ne date que de dix ans, c'est-à-dire depuis la fondation du musée des photographies documentaires, à Paris, par M. Léon Vidal. Des musées similaires ont été fondés depuis à Genève, Lausanne, Bruxelles et Londres, auxquels s'est joint, l'année dernière, une institution similaire en Amérique : *The international photographic Exchange of San-Francisco*, qui n'est pas une archive photographique comme les musées en Europe, mais qui veut faciliter l'échange des photographies entre amateurs. Même en Australie, on s'occupe de cette importante question ; nous avons analysé ici l'article de M. Hill-Griffith dans *The Photographic journal of Austria*, à Sydney. Depuis, *The Journal of the Photographic Society of India*, à Calcutta, a publié, dans son numéro d'août, une étude sur les musées photographiques d'Europe. Le journal cite l'opinion de M. Hill-Griffith que des musées photographiques devraient être fondés en Australie par les gouvernements des Etats qui forment le *Commonwealth of Australia*, et il continue : „ Aux Indes, ce sera le seul

moyen possible et nous recommandons l'idée d'un musée photographique au gouvernement des Indes. "

En Europe, la photographie documentaire fait toujours des progrès; une nouvelle preuve en est la transformation récente du „ Musée belge des photographies documentaires de Bruxelles ". L'idée de cette fondation est due à la *Revue belge de photographie*, qui mit, en 1902, des services spéciaux à la disposition de ses abonnés; ils prirent bientôt un tel développement et les collections s'accrurent de telle manière qu'ils exigeaient une installation publique plus spacieuse et plus centrale. Maintenant cette transformation est accomplie. Les services spéciaux sont transférés aujourd'hui au Musée moderne, où ils sont réunis à l'Institut international de bibliographie. Le Musée belge de photographie documentaire modifie en même temps son titre et s'appelle maintenant: l'Institut international de photographie. Ce dernier titre, plus large, se conforme mieux aux buts plus élevés que cet Institut veut poursuivre dorénavant. Son président, M. de Potter, a suivi avec attention l'évolution du mouvement documentaire. Il s'est proposé de créer, le premier, un bureau central, qui servira en même temps à la collection et à la conservation de photographies documentaires, à l'échange entre les amateurs, et qui veut, en même temps, fournir tous les renseignements utiles sur la photographie et la littérature photographique.

L'Institut international de photographie a pour principal objet la vulgarisation de la photographie; il réunit et classe tout ce qui concerne la théorie, la pratique et l'art photographique afin de conduire rapidement le chercheur à la source du renseignement ou du document désiré. L'Institut est divisé en deux sections. La première section est celle de la bibliographie et des renseignements. Elle met à la disposition du public les services suivants: 1° Service

des catalogues, statuts de sociétés, règlements de concours et expositions; 2° service bibliographique (renseignements) sur la totalité des œuvres ou articles de journaux photographiques publiés en langue française; 3° service des voyages, renseignements sur les chambres noires et vendeurs de produits photographiques à la disposition des touristes, choix d'itinéraires, etc.; 4° exposition permanente des plus beaux spécimens produits par les premières maisons du monde; 5° collection de revues et journaux photographiques; 6° renseignements et conseils pour l'achat d'appareils, accessoires, d'ouvrages, etc.

La deuxième section comprend les archives, le Musée icono-photographique (Ancienne association de photographies documentaires) et un service d'échange.

Le Musée icono-photographique s'efforce de recueillir, au jour le jour, par la photographie, l'image de l'activité humaine dans toutes ses manifestations (soit sous forme de clichés, d'épreuves, de diapositives de photographies ou de galvanos).

Les documents sur verre seront l'aide du professeur et du conférencier.

Les épreuves sur papier et les galvanos combinés en service d'échange constitueront pour les éditeurs de journaux et revues un précieux auxiliaire. Les plus grands quotidiens font appel au travail du photographe. Mais, pour être utiles, le recrutement et le classement des documents ne peuvent être faits que par une organisation spéciale.

Voici un vœu du *Figaro* à ce sujet :

“ A toute œuvre de musée ou de collection, à tout monument, à toute vieille pierre devrait correspondre une plaque photographique. Ces plaques devraient être réunies quelque part, un service devrait être organisé pour qu'à la première demande, moyennant une légère contribution,

chacun pût recevoir un exemplaire ou plusieurs de la photographie qui l'intéresse ; des catalogues incessamment tenus au courant, devraient révéler à tous ceux qui peuvent avoir besoin d'un document l'existence de la plaque espérée, convoitée. „

Ce vœu a été réalisé par les musées documentaires, et l'Institut International de photographie a perfectionné le programme de ces musées, par sa combinaison avec l'Institut international bibliographique, qui lui donne une méthode parfaite de classement scientifique et lui permet de compléter les documents iconographiques par des renseignements de la bibliographie. Les musées photographiques ne possédaient pas encore une agence pour l'échange international, l'*International Photographic Exchange*, de San-Francisco, remplissait cependant cette lacune, mais il ne fait pas de collections. L'Institut international de photographie de Bruxelles est donc le seul qui remplit en même temps les deux fonctions et les autres institutions similaires suivront, avec le temps, cet exemple, quand elles auront étudié la valeur pratique de ce grand progrès.

